

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 51/100/2008 – ÉFAI

10 septembre 2008

Informations complémentaires sur l'AU 240/08 (AMR 51/097/2008, 3 septembre 2008) – Peine de mort / Préoccupations d'ordre juridique

ÉTATS-UNIS (Texas)

Charles Dean Hood (h), Blanc, 38 ans

Le 9 septembre, la Cour d'appel pénale du Texas a octroyé un sursis à Charles Hood, qui devait être exécuté le 10 septembre. Cet homme a été condamné à mort en 1990 pour les meurtres de Ronald Williamson et Tracie Lynn Wallace, commis en 1989.

La Cour d'appel pénale a prononcé ce sursis afin d'examiner la légalité des instructions données au jury lors de la phase du procès consacrée à la détermination de la peine. Elle avait rejeté un recours présenté en 2007 à ce sujet, mais a estimé cette fois-ci qu'il était plus « prudent », au vu des « évolutions du droit », de revoir son jugement précédent et de prononcer un sursis « afin de pouvoir accomplir cette tâche ».

De nouveaux éléments sont également apparus sur un autre aspect de la procédure. Les avocats défendant Charles Hood en appel avaient remis en cause l'équité de son procès en raison d'éléments montrant que la juge et le représentant du ministère public avaient eu une liaison à l'époque de celui-ci (voir les informations complémentaires sur l'AU 149/08, AMR 51/064/2008, 18 juin 2008). Ils avaient notamment présenté une récente déclaration sous serment d'un ancien membre du parquet indiquant qu'il était « de notoriété publique » que ces deux magistrats avaient eu une relation amoureuse pendant six ans, de 1987 à 1993. Lors d'un témoignage sous serment requis par les autorités judiciaires et présenté les 8 et 9 septembre 2008, ces derniers ont confirmé avoir eu une relation intime pendant plusieurs années.

Dans une lettre en faveur d'un sursis adressée au gouverneur Rick Perry et citée dans la presse texane, l'avocat de Charles Hood a écrit : « *La relation sexuelle intime entre la juge et le procureur de district a débuté plusieurs années avant le procès de monsieur Hood. Bien que [l'ancien représentant du ministère public] et [l'ancienne juge] aient des souvenirs différents quant à la date à laquelle leur liaison a cessé de comporter des rapports sexuels, il ne fait aucun doute que cette relation était intime dans les années précédant immédiatement l'époque où [la juge] avait compétence pour traiter ce dossier.* » L'avocat a précisé que ces deux personnes avaient confirmé dans leurs dépositions des 8 et 9 septembre qu'elles avaient tenu cette relation secrète : « [La juge] ne l'a jamais révélée à un seul plaideur ou avocat qui a comparu devant elle, et elle n'a jamais refusé d'examiner une affaire en raison de sa liaison avec le procureur de district chargé d'y représenter l'accusation. De même, [le représentant du ministère public] n'a jamais révélé cette relation amoureuse à aucun de ses adversaires et n'a jamais refusé que lui-même ou son bureau n'engage des poursuites dans une affaire en raison de sa liaison avec [la juge]. »

Dans un éditorial du 6 septembre évoquant la question de cette liaison, le *New York Times* a écrit : « *La Constitution des États-Unis et celle du Texas garantissent toutes deux aux accusés le droit de bénéficier d'une procédure régulière, qui comprend un procès devant un juge impartial [...]. Même les partisans de la peine capitale devraient être horrifiés à l'idée d'exécuter un homme à l'issue d'un procès qui – si les accusations de monsieur Hood sont vraies – a été aussi manifestement inéquitable.* »

Dans son arrêt du 9 septembre, cependant, la Cour d'appel pénale du Texas n'a pas prononcé un sursis pour ce motif, estimant qu'il ne répondait pas aux critères requis par le droit texan pour être examiné par ses

juges. Ce sursis a donc été accordé à Charles Hood sur la base d'un problème compromettant uniquement l'équité de la phase de détermination de la peine, et non celle du procès dans son ensemble.

Aucune action complémentaire n'est requise pour le moment. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.